

Règlement intérieur de l'association Créa'Liens

préambule

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association **Créa'Liens** dont le siège est À Pontcharra, et dont l'objet est : « *cette association a pour objectif via des activités fédératrices, de créer des lieux d'échanges d'idées, de partage, et d'aide aux personnes valides, aux personnes porteuses d'handicap, aux aidants afin de vaincre l'isolement.* »

Notre principal objectif en créant cette association est de faire qu'elle devienne VOTRE association autant que la nôtre. Toutes, bénévoles, actives, nous investissons notre temps libre pour vous proposer un espace de convivialité autour de nos passions communes ! Nous avons peu de moyens mais des idées, des envies et de la motivation. Cette association vivra et se développera avec et grâce à vous tous. Nous comptons sur vous pour apporter vos idées et vos compétences. Chacun est bienvenu : débutant ou confirmé, jeune ou moins jeune, homme ou femme et nous veillerons, dans la mesure du possible, à ce que des questions financières n'empêchent pas l'adhésion. Chacun peut participer à sa façon : adhésion, prêt ou don de matériel, consommables, ouvrages, etc. ... dont il n'a plus usage, animation d'ateliers, prêt de ses réalisations pour des expositions...

Néanmoins, pour vivre en bonne intelligence au sein de l'association, il est nécessaire de fixer certaines règles qui font l'objet de ce règlement intérieur.

Le présent règlement intérieur est transmis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Il est établi par le bureau et présenté chaque année à l'Assemblée générale

I - Fonctionnement de l'association

Créa'Liens est une association de loi 1901 à but non lucratif.

Le bureau a pour objet de gérer l'association et la faire fonctionner financièrement et administrativement (Se reporter aux statuts)

Aucun membre du Bureau ni adhérent n'est rémunéré par l'Association.

Les membres du Bureau sont :

Présidente : Dominique Gerbelot-Barillon

Trésorière : Sylvianne Contrino-Villié

Secrétaire : Michèle Georges

II - Adhésion

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle minimum de 30.00€ (trente euros).

Pour les membres arrivés en cours d'années, le montant de cotisation est calculé au prorata à compter du mois suivant l'adhésion. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission.

Les droits d'adhésion et de participation aux projets accompagnés servent à couvrir les frais fixes de l'association (assurance, banque, journal officiel, frais de gestion, achat de matériel mis en commun...) Ils permettent l'accès à l'association, et à ses ateliers libres.

III - fonctionnement des ateliers scrap adultes

Les membres de l'association à jour de cotisation accèdent gratuitement aux ateliers libres. Ces ateliers ne font pas l'objet d'une animation, ils permettent de passer un moment ensemble et de partager des « savoirs », ces séances sont libres. Les adhérents doivent amener leur matériel (une protection de table (calendrier ou tapis de coupe), ciseaux, cutter, plioir, colle, règle, crayon, gomme, photos, papiers, décors et autres consommables...

Les non-membres qui souhaitent faire un atelier « d'essai » sont les bienvenus, ils devront participer à hauteur de 5€.

- Les ateliers libres ont lieu les lundis après midi de 14h à 18h, le soir de 19h30 à 22h et le samedi matin de 9h à 12h 00. (Selon les adhésions le bureau se réserve la possibilité d'apporter des modifications aux jours et horaires)

Pendant les vacances scolaires la décision de se retrouver se décidera ensemble.

Pour les ateliers du soir et du samedi matin il est nécessaire de confirmer sa présence par mail.

Ces ateliers ne font pas l'objet d'une animation, ils permettent de partager une activité, un moment ensemble. Chacun apporte son matériel.

Un classeur de sketches et de tuto sera à la disposition des adhérents

- des projets accompagnés seront proposés une fois par mois en lieu et place des ateliers libres, voir le calendrier sur le blog de l'association. L'inscription est obligatoire et doit se faire impérativement 1 semaine avant la date de l'atelier soit par mail, soit lors de l'atelier précédent. Le règlement de l'atelier est exigé lors de l'inscription.

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

Adhérents gratuit sans kit, 7 € avec le kit

Non adhérents 10 € sans kit, 20 € avec kit

Le Bureau peut, en cas de force majeure, annuler une date d'atelier. Dans ce cas, il s'arrangera pour prévenir les membres le plus tôt possible.

IV - fonctionnement d'ateliers de création diverse adulte

L'objectif de Créa'Liens étant de créer des espaces autour du loisir créatif (infographie, couture, dessin, peinture, maquette, modelage....) tout membre de l'association peut proposer un atelier en accord avec le bureau, sans contre partie financière, l'objectif devant rester l'échange et la partage de savoirs et de s'adresser à tous

V - ateliers enfants

Des projets sont en cours de réflexion

IV - blog et messagerie

Un blog et une adresse mail sont des outils qui permettent de maintenir un lien inter-adhérents.

Les adhérents y trouveront toutes les informations concernant l'association, leurs réalisations pourront être mises en ligne par le webmaster (autorisation de diffusion via le bulletin d'adhésion).

Il est recommandé de s'inscrire à la newsletter ainsi, vous êtes avertis de chaque nouvelle information. Les échanges de courrier doivent se faire de préférence par l'intermédiaire de la boîte mail

Adresse mail : asso.crealiens@gmail.com

Blog: <http://crealiens.canalblog.com/>

Pontcharra le 5 juillet 2011